

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 14.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 21.50
 Etranger Fr. 22.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 29.-
 Chèques post. Il c 58
 Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
 Martigny, tél. (026) 6 10 31

Le Confédéré

Organe du
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES :
 Canton 12 ct. / Suisse 13 ct.
 RÉCLAMES : 30 ct.
 Avis mortuaires : 25 ct.
 Régie des annonces :
 Publicitas Sion et succursales

Le pont sur le Rhône, à Collonges

Nous avons reçu l'information que la reconnaissance et la bénédiction du nouveau pont de Collonges reliant les deux rives du Rhône se dérouleront aujourd'hui mercredi après-midi. A ce sujet, nous publions un extrait d'une brochure dont le président de la commune, historien et poète à ses heures, en est l'auteur. Nous regrettons de n'avoir pu obtenir, malgré notre demande faite à temps, les clichés figurant dans cette brochure.

Premier pont de bois

Le 23 février 1825 marque une étape importante dans cette voie. Les représentants des agglomérations de Collonges, Dorénavant et Alesse décident de remplacer la barque en usage par un pont de bois. Le 18 octobre de la même année, à l'« Auberge de l'Union » à Saint-Maurice, une convention, rédigée par le notaire Louis Biolley, est passée entre Collonges et Dorénavant, d'une part, et Gaspard Eggen, maître-charpentier, domicilié à Bex, d'autre part, en vue de la construction projetée, au vieux port du bateau. On y trouve les détails suivants :

Le pont aura une largeur d'au moins 10 pieds ; il devra être construit en rouge de mélèze, sans bois blanc, et conformément aux plans que le sieur Eggen a remis aux communes. A cet effet, les communes mettent à la disposition de l'entrepreneur tous les mélèzes au Ban d'Arbignon et, en cas d'insuffisance, au Mont, et pour les plateaux, aux Larzes. Dans l'éventualité, prévue aux plans, de construire une culée en pierres à chaque rive, les frais complémentaires incombent aux communes. L'ouvrage devra être entièrement construit et achevé dans le courant du mois de mai 1826. Les communes paieront, en plus de la fourniture des bois, une somme de 215 louis qui se livreront par fractions, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

En 1828, M. Giuseppe Antonio Soloi est chargé de la construction d'une guérite à l'usage du pontonnier chargé de la surveillance du pont et de la perception des péages fixés, comme nous le verrons plus loin, par la Diète, en séance du 10 octobre 1823.

Ce premier pont, dont les pilotis sont encore visibles en aval du pont actuel, eut une courte durée. Nous tirons cette conclusion des délibérations d'une assemblée des communiens, en date du 19 septembre 1840, sous la présidence du notaire Zacharie Rouiller. Il y est donné connaissance de deux lettres de Louis Mottet, châtelain d'Eviornaz, domicilié à la Balma, qui demande à être indemnisé de la perte de deux mulets et de son char, tombés dans le fleuve en passant sur le pont.

Péages

Le droit de pontonnage était perçu directement par le pontonnier chargé de ce service et de la surveillance du pont. Ce dernier payait aux communes une location du pont.

Et voici le tarif du droit de pontonnage accordé par la Diète dans sa session de décembre 1823 aux communes de Collonges et Dorénavant, à percevoir au passage du pont sur le Rhône :

	Balz	Rp.
Pour chaque personne à pied	»	5
Pour chaque personne portant marchandises, denrées exceptées	1	»
Pour chevaux, mulets, bœufs, vaches, génisses, la pièce	1	»
Veaux, porcs, chèvres, moutons, la pièce	5	»
Char à un collier non chargé	1	»
Char à un collier chargé	2	»
Char à deux colliers non chargé	2	»
Idem chargé	3	»

Délivré la présente expédition à Sion le 28 juin 1826.

Au nom du Conseil d'Etat :
 Le Grand Bailli : DE RIVAZ.

Deuxième pont de bois

La reconstruction du pont était à l'ordre du jour des délibérations de cette même assemblée. Le président donna lecture d'un projet de convention à passer entre les délégués des communes et François Rouiller et son gendre Burtin,

maîtres-charpentiers, domiciliés à La Bâtiar. Cette convention fut stipulée le 13 novembre de la même année par M. Philippe Morand, notaire. Elle prévoyait dans ses détails les annotations ci-après : Pour éviter les détails d'un devis, le pont de Branson servira de modèle au nouveau pont d'Outre-Rhône. Le nouveau pont sera, comme l'ancien, pourvu de portails à ses deux extrémités.

Douze ans plus tard, il ne donnait plus satisfaction. En 1859, on délibéra en assemblée générale au sujet de la construction d'un pont de fer, où la circulation se ferait désormais sans perception de péages.

Le 28 mars 1859, les présidents de Collonges et de Dorénavant demandent à l'Etat de construire le pont de fer et se déclarent prêts à céder, à son avantage, une forêt de mélèzes, d'un volume de 1.068 plantes, sise aux Monts sur Collonges, et qui était réservée à l'entretien du pont. L'acte du 18 février 1841, consacrant le partage des deux communes par une limite territoriale, avait, au sujet de ces bois, la teneur suivante :

« Article premier. — La reconstruction et l'entretien du pont sur le Rhône et la maison du pontonnier demeurent à la charge des deux communes dans une juste proportion. Les forêts de mélèzes crus et à croître dans les communes jusqu'ici indivises, seront conservées et embannisées à perpétuité, nonobstant le partage, pour les besoins du pont. »

Le pont de pierre

Le Conseil d'Etat accepte la proposition des communes et déclare se charger de la construction du nouveau pont. Toutefois, il n'est pas d'accord de construire un pont de fer. Dans une lettre du 2 avril 1859, M. le conseiller d'Etat Luder s'exprime comme suit à ce sujet :

« Nous ne pouvons mieux répondre à votre lettre du 28 mars dernier et satisfaire à votre demande, qu'en vous envoyant un détail estimatif de la dépense d'un pont en pierre, dressé par M. l'ingénieur de Torrenté (Philippe). Le Conseil d'Etat ne peut satisfaire à l'idée de la construction d'un pont de fer, par la raison que la dépense excéderait du tiers au moins celle résultant d'un pont de pierre, indépendamment de la garantie que présenterait cette dernière solution. »

Troisième pont de bois

Ce travail fut confié à M. Jean-Baptiste Semblanet, maître charpentier à Martigny-Bourg.

Si la circulation reprit tant bien que mal sur ce troisième pont de bois, les communes n'étaient nullement satisfaites de cette solution, qui n'était pas en rapport avec leur participation financière. Elles s'estimaient en droit d'exiger la reconstruction à bref délai du pont de pierre, en connexion des 18.822 francs, valeur des mélèzes cédés. Une pétition, signée de 96 citoyens, fut adressée à cet effet au Grand Conseil.

Le pont de fer

L'état défectueux du dernier pont de bois étant devenu un danger pour la sécurité publique, une nouvelle requête des communes fut adressée à l'Etat en date du 10 novembre 1884, signalant ces dangers et rappelant les engagements antérieurs. La requête prie instamment l'Autorité cantonale de remédier à cet état de choses par la construction du pont de fer.

L'inauguration de ce nouveau pont eut lieu à fin juin 1885. Cette construction métallique, d'une très bonne exécution, mit fin au cauchemar des populations qui purent dès lors circuler en toute sécurité sur un ouvrage moderne.

Le nouveau pont

Après septante années de service, cet ouvrage ne répondait plus aux nécessités d'une circulation intense, inconnue lors de sa construction. Les lourds transports militaires, nécessités par la construction des fortifications régionales, le stationnement prolongé des troupes durant la dernière guerre, l'exploitation des mines d'anthracite et de la carrière de pierres, les nombreux transports de bois, etc., avaient accéléré les signes d'une usure manifeste.

EN PASSANT...

Bruits de couloirs

On le savait... mais il n'était pas mauvais de faire le point :

M. Rodolphe Rubattel quittera le Conseil fédéral à la fin de l'année 1954 et sa décision est irrévocable.

M. Joseph Escher, atteint dans sa santé, n'a pas reparu depuis la mi-mars au Palais, et dès lors il renoncera peut-être l'an prochain à assumer la lourde tâche de président de la Confédération que M. Max Petitpierre acceptera, sans doute, à sa place.

Enfin, M. Etter, le doyen des conseillers fédéraux, songerait à se retirer en 1955.

Quant à M. Kobelt, d'autres rêveraient pour lui d'une retraite à laquelle il ne paraît pas encore décidé à se résoudre.

Telles sont les nouvelles que M. Michel Jaccard, conseiller national, donne, en termes plus diplomatiques, à ses lecteurs de la « Nouvelle Revue ».

Le « Confédéré », l'on s'en souvient, avait déjà fait état de ces bruits de couloirs.

Nous allons donc au-devant, à plus ou moins brève échéance, d'un remaniement ministériel profond à Berne.

On aurait tort d'imaginer que certains incidents aient acculé M. Rodolphe Rubattel à une démission.

Il pensait, lors de son avènement, demeurer cinq ans en fonction.

Il y sera resté sept ans, à la tête du plus lourd département, payant de sa personne avec un courage et une dignité qui ont fait l'admiration de ses détracteurs eux-mêmes.

On n'attend que son départ pour lui tresser des couronnes !

Ainsi sont les hommes.

Pour reconnaître à quelqu'un des qualités, ils préfèrent en parler au passé qu'au présent.

C'était un grand magistrat, murmureront de lui ceux qui ont tant de peine à s'apercevoir qu'il l'est...

M. Rodolphe Rubattel avait manifesté sa volonté de se retirer bien avant l'histoire du lait et, par conséquent, il ne cède, en rentrant dans le rang, ni à la mauvaise humeur de certains ni à la sienne propre.

Simplement, il juge qu'il a accompli son devoir.

Sa démission va poser au canton de Vaud un délicat problème à plusieurs inconnues.

Il serait prématuré d'en parler, mais on imagine aisément que s'il tient à donner une chance au successeur de M. Rubattel, il devrait commencer par s'unir sur un nom.

En outre, il apparaît probable que la Suisse alémanique revendiquera le Département de l'Economie publique.

Ces considérations nous font supposer que le départ de M. Rubattel entraînera fatale-

ment d'autres, ce qui faciliterait le renouvellement du collège et une équitable répartition des charges.

Le Valais tout entier souhaiterait certainement que le seul représentant qu'il ait jamais eu au Conseil fédéral devint président de la Confédération. C'est aussi notre vœu ardent.

Mais il ne s'agit pas, comme on le croit communément, d'un poste honorifique.

Il entraîne, au contraire, un surcroît de travail pendant une année entière et dès lors on ne saurait exiger de M. Joseph Escher qu'il tentât ce risque, au péril de sa santé.

Il ne peut, sur ce point, qu'à se conformer aux avis de la Faculté et suivre ses conseils.

C'est un fait qu'il ne pourrait, sans siéger à Berne, accepter ce poste important. Or, comme il est contraint à des ménagements, on croit qu'il renoncera à un périlleux honneur.

Depuis qu'il siège au Conseil fédéral M. Escher s'est acquis par son activité, son intelligence et son sens des responsabilités, l'estime unanime.

Ce n'est pas le type du magistrat qui se repose sur des chefs de service du soin de régler les affaires à sa place, et s'il devait se retirer ce ne serait qu'après avoir magnifiquement servi son pays.

M. Philippe Etter a hérité d'un département de tout repos où il nous donne parfois l'impression, en effet, de sommeiller.

S'il ne doit pas souffrir de la fatigue, en revanche il aurait droit, après tant d'années d'inaugurations et de discours, à se retirer sous sa tente.

Le camping est, précisément, de mode.

Ne trouvez-vous pas absurde, au fond, que son département soit si peu absorbant et que celui de l'Economie publique soit conçu pour tuer son homme ?

Un remaniement semblerait nécessaire.

Quant à M. Kobelt, il passe actuellement par une mauvaise presse et on ne conçoit pas avec son concours la réorganisation de l'armée.

Nous ne l'accablons pas à l'exemple de certains confrères, car on semble enclin à en faire un bouc émissaire.

On le rend responsable, en effet, d'un système à revoir et qui a fait son temps, mais ce n'est facile, allez ! de secouer les militaires...

Le successeur de M. Kobelt — si successeur il y a — ne sera pas long à s'apercevoir que pour « faire à fond » dans ce département, il ne suffit pas de s'armer d'un aspirateur à poussière ou d'ouvrir les fenêtres !

Enfin, nous aurons le temps d'en reparler. Qu'il nous suffise aujourd'hui de constater qu'on peut s'attendre à trois ou quatre démissions au Conseil fédéral jusqu'à juin 1955.

A. M.

Des travaux de consolidation s'imposaient à bref délai. Dans une lettre du 12 mars 1946, adressée au Département des Travaux publics, l'Administration communale demandait qu'on effectue des travaux urgents. Mandé sur les lieux, M. l'ingénieur Alexandre Sarrasin dissuadait l'Etat de recourir à une solution transitoire trop onéreuse et proposait la démolition du pont métallique en en conservant les culées et les piles, sur lesquelles serait construit un ouvrage en béton armé. Le projet de construction du nouveau pont fut englobé dans l'ensemble de correction de la route intercommunale Vernayaz, Dorénavant, Collonges et Eviornaz, qui firent l'objet d'un décret cantonal approuvé par le Grand Conseil. Mis en soumission, les travaux furent adjugés à l'Entreprise Losinger S. A.

Conformément au projet technique, élaboré par M. Sarrasin, les palées furent enrobées de béton armé et consolidées par 6 pieux de ciment de 8 m. de long et 28/28 de section, enfoncés au moyen d'un marteau-mouton de 800 kg. Les échafaudages et coffrages nécessitèrent un volume de

110 mètres cubes de bois. Près de 22 tonnes de fers ronds furent utilisés pour l'armature de 110 mètres cubes de béton d'un poids approximatif de 280 tonnes.

Les travaux furent mis en chantier le 14 décembre 1953 ; le 8 avril 1954, les bétonnages étaient terminés et le 20 mai à 18 heures la voiture de M. Luc Genoud, voyer du Ve arrondissement, faisait son entrée solennelle, ouvrant à la circulation le nouveau pont d'Outre-Rhône.

Nous ne saurions terminer cette chronique sans souligner les mérites d'une entente parfaite et d'une collaboration réciproque entre maîtres de l'œuvre, ingénieur et surveillants, d'une part, et l'Entreprise adjudicatrice et ses artisans, de l'autre. En prenant possession de ce nouveau pont, nous avons la satisfaction d'apprécier un ouvrage exécuté conformément aux exigences de la technique moderne et qui fait honneur à ceux qui l'ont conçu.

Armand CHAMBOVEY,

Président de la commune de Collonges.

Formation professionnelle et recherches agricoles

La nouvelle loi fédérale sur l'agriculture contient — art. 6 à 18 — des prescriptions sur la formation professionnelle et la recherche agricole. La loi prévoit notamment pour l'apprentissage agricole, le subventionnement d'écoles d'agriculture et l'introduction d'examens professionnels et de maîtrise. En principe, les conditions pour l'octroi de contribution de la Confédération sont nettement déterminées. La loi traite également des subventions aux stations fédérales d'essais et d'analyses de la Confédération, des cantons et d'organisations professionnelles agricoles.

En date du 18 juin 1954, la division de l'agriculture du département fédéral de l'économie publique a publié un projet d'ordonnance sur la formation professionnelle et la recherche agricole en se basant sur les indications de la conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture. Le texte du projet appelle les quelques remarques suivantes :

a) Malgré son volume — plus de 60 articles — le projet n'est pas très original. Il s'agit en somme d'un texte concernant essentiellement les subventions et contributions fédérales. Cela provient du fait que les écoles d'agriculture sont affaire des cantons et que les éléments de la formation professionnelle agricole dans la loi sur l'agriculture ne sortent pas du cadre habituel. Les principales nouveautés — notamment, l'introduction de la formation professionnelle et de l'examen de maîtrise — sont déjà contenues dans la loi.

Ainsi se trouve réalisée pour l'agriculture la réglementation sur la formation professionnelle qui était déjà en vigueur pour les autres professions en vertu de la loi fédérale du 26 juin 1930 sur la formation professionnelle. Le métier d'agriculteur devient donc une profession reconnue. On peut toutefois se demander ce que cela donnera dans la pratique. En effet, le projet d'ordonnance voit beaucoup trop le salut dans les prescriptions formelles pour l'obtention d'un diplôme. Comme l'agriculteur est son propre patron il semble qu'il eût été préférable de mettre l'accent sur la diffusion de méthodes vraiment modernes d'agriculture. L'ordonnance — et la loi fournit sur ce point les bases nécessaires — devrait permettre d'encourager une amélioration de la formation agricole dans le sens de méthodes nouvelles. Il est à craindre que l'on attache une importance démesurée à l'aspect théorique de la question en estimant que l'accomplissement de cours spéciaux d'agriculture confère ipso facto les connaissances nécessaires à la conduite d'une entreprise agricole. A ce sujet, l'article 33, paragraphe 2 du projet est symptomatique : il y est dit que l'examen de maîtrise prouvera si le candidat possède les capacités nécessaires et les con-

naissances générales indispensables pour assurer la gestion indépendante d'une entreprise agricole.

Le projet contribuera à la socialisation progressive de la paysannerie, sans améliorer en contrepartie la formation professionnelle, sur la base de connaissances modernes.

b) L'ordonnance n'attribue pas suffisamment d'importance au service de renseignements et d'inspections agricoles. (Un seul article, l'art. 39, est consacré au service d'information et d'inspection). Si l'agriculture doit être mise au courant de toutes les découvertes scientifiques qui l'intéressent — comme l'article 31 le prévoit — ce service d'information devrait jouer un rôle beaucoup plus grand. En revanche, l'ordonnance met l'accent sur les examens formels. On persiste ainsi dans des méthodes traditionnelles. Et, il est à redouter qu'on ne puisse rien changer à l'incontestable état de stagnation de l'agriculture suisse — contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays — et cela malgré toutes les interventions et les subventions de l'Etat.

Ces tendances, constatées également dans l'élaboration du statut sur l'élevage du bétail, sont une nouvelle preuve de la politique suivie par l'administration fédérale et par les associations professionnelles dans l'application de la loi sur l'agriculture, politique qui consiste avant tout à maintenir le statu quo et à négliger les exemples positifs de l'étranger.

c) L'ordonnance ne dit rien de la comptabilité. Pourtant, il semble qu'une institution professionnelle devrait être à même de tenir une comptabilité en règle, reconnue. D'une façon générale, une ordonnance aussi complète que celle qui a été élaborée par la division de l'agriculture devrait pour le moins mentionner la nécessité d'acquiescer certaines notions élémentaires du domaine de l'économie et des finances. Or, l'art. 23 dispose que ne seront admis comme professeurs aux écoles professionnelles d'agriculture que des titulaires du diplôme d'ingénieur agronome de l'E.P.F. Il est permis de mettre en doute la nécessité d'une pareille exclusivité. L'agriculture est une branche économique étendue et complexe et il serait utile d'admettre, à côté de spécialistes sortant de l'E.P.F., également des professeurs ayant l'expérience pratique de l'agriculture.

d) Même manque d'originalité dans le chapitre qui traite de la recherche agricole. L'ordonnance se borne à recenser les diverses stations d'essais. Elle laisse ouverte la question des établissements futurs de recherches ou d'analyses. Toute précision concernant les objectifs scientifiques fait également défaut. Le texte se contente d'un règlement purement formel. L'art. 9 de la loi sur l'agriculture, qui précise fort bien le but de la formation professionnelle dans l'agriculture, n'est pas repris dans l'ordonnance. Or, le dit art. 9 déclare expressément que :

« En accordant des contributions, la Confédération doit veiller à ce qu'au soin particulier voué à la formation professionnelle des élèves s'ajoute le développement de leur culture générale et des traditions paysannes.

« Les écoles professionnelles ont comme objet principal de donner aux élèves, par un enseignement théorique et pratique, les connaissances qu'ils doivent posséder pour avoir une bonne formation professionnelle.

« Les cours post-scolaires doivent avant tout donner un enseignement pratique. »

La lecture du texte du projet d'ordonnance donne l'impression que cet objectif primordial a été perdu de vue et qu'il a disparu sous l'amas des prescriptions et des règlements.

MONTHEY

Au Conseil communal

Séance du 18 août, à l'Hôtel de Ville

Plusieurs objets importants à l'ordre du jour de cette séance qui précède de peu une réunion extraordinaire du Conseil général.

Le Conseil examine tout d'abord le règlement du personnel ouvrier de la Commune. Quelques modifications sont apportées au texte initial, après quoi ce règlement est adopté. Nous aurons l'occasion d'en publier les modalités principales après la séance du Conseil général.

Le projet de statut des employés revient également sur le tapis, espérons-le, d'une manière définitive. Après discussion, le Conseil adopte ce projet qui aura lui aussi à subir jeudi prochain les feux du Parlement local.

Nous avons écrit précédemment quel arrangement avait conclu la Commune avec MM. Gay frères pour améliorer l'alimentation de Monthey en eau potable. Le Conseil prend connaissance du texte définitif de cette convention qui est précédée d'un préambule explicatif. Adopté pour être soumis au Conseil général.

La question de l'emplacement à trouver pour un nouveau collège revient sur le tapis. Il est décidé de demander au Conseil général l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir l'expropriation du terrain choisi précédemment.

Le Conseil entend ensuite plusieurs suggestions émanant de la commission des Giettes.

Enfin, il accorde le transfert à Madame Collette Passaquay-Berra de la concession du café-restaurant Berra jusqu'alors établie au nom de M. Rémy Berra.

MARTIGNY

TIRS OBLIGATOIRES

La dernière journée des tirs obligatoires 1954 a eu lieu le dimanche 8 août. D'année en année, le nombre des tireurs augmente : pour 1954, ce sont 522 tireurs qui ont exécuté leurs exercices à 300 mètres. 87 ont droit aux mentions et 51 sont considérés comme « restés ». A 50 mètres, 35 tireurs seulement se sont présentés. 14 ont droit aux mentions.

Les meilleurs résultats sont :

300 mètres

- 86 points : Pillet Georges
- 85 points : Abbet Marcel, Pitteloud Marius.
- 84 points : Charles Henri.
- 83 points : Addy René, Favre Pierre, Masa Célestino, Ruchet René, Schucan René, Udriot Ernest.
- 82 points : Bessard Henri, Vouilloz Louis, Wyer Joseph (1890).
- 81 points : Darbellay Fernand, Farquet Joseph, Gay-Crosier Dominique, Gérévini Rémy, Grandchamp Paul, Jordan René, Luisier André, Stragiotti Marcel.
- 80 points : Jonneret Jean-Cl., Meunier Gilbert.

50 mètres

- 104 pts : Farquet Joseph.
- 102 pts : Favre Pierre.
- 97 pts : Bessard Henri.
- 96 pts : Brouzou Léon.
- 91 pts : Udriot Ernest.

DEUX BEAUX VOYAGES

Qui n'a rêvé à la profondeur des horizons bleus de la Côte d'Azur, à la luminosité éblouissante des paysages de la Riviera où le soleil-roi avive les contrastes ?

Qui n'a désiré voir Paris, Versailles, Fontainebleau, lieux chargés de gloire et d'histoire ?

L'organisation consciencieuse de M. Rouiller (Voyages, Martigny — tél. 026/6 18 51) a réalisé pour vous ces deux voyages magnifiques, qui vous laisseront des souvenirs inoubliables.

Respectivement : 195 fr. et 205 fr. tout compris. (Voir aux annonces.)

LES SPORTS

Tschibold et les frères Thomi à Monthey

Que voilà bien une nouvelle propre à réjouir les amis du beau sport de la gymnastique et les amateurs d'exploits sensationnels. Il en résultera un spectacle de réelle grandeur d'autant plus que les organisateurs encadreront l'admirable travail de ces gymnastes d'une atmosphère de fête comme on sait le faire à Monthey.

Deux concerts : un le samedi soir 28 août, l'autre le lendemain dimanche 29 août, également dans la soirée ; un grand cotège le dimanche après-midi, une cantine assortie, tout l'attirail des grandes festivités montheysannes. La grande fête des gymnastes à l'artistique s'annonce donc sous les plus heureux auspices. Elle justifie l'espoir des organisateurs et l'impatience des spectateurs.

Du nouveau dimanche prochain

En effet, puisqu'au stade municipal se disputera la première rencontre de championnat suisse de football de la saison. Après les bonnes prestations fournies en matches amicaux contre Servette et Fribourg, Martigny I recevra Vevey I, sérieusement renforcé, qui vise cette année l'ascension en ligue nationale. La nouvelle formation locale, composée en partie de jeunes joueurs locaux compte sur l'appui total d'un nombreux public.

Les cartes de membres-supporters et abonnements à Fr. 50.—, respectivement Fr. 30.—, déjà payées peuvent être retirées aux caisses du stade. Les personnes n'ayant pas encore effectué leur versement sont aimablement priées d'utiliser notre compte de chèques postaux II c 1312. Merci !

● TENNIS ●

TOURNOI POUR JUNIORS

Disputé vendredi dernier à Montana, cet intéressant tournoi a donné les résultats suivants :

Minimes. — Demi-finales: Balley S. - Duc J.-P. 6-2, 6-4 ; Anthamatten P. - Barras P., 6-1, 6-2.

Finale : Balley S. - Anthamatten P., 6-3, 6-0.

Juniors (filles). — Demi-finales : Vaillant M.-F. (Le Havre) - de Croon J. (Montana), 6-2, 6-1 ; Escher E. (Brigue) - Gentinetta M. (Crans), 6-2, 6-3. Finale : Escher E. - Vaillant M.-F., 6-2, 6-0.

Juniors (garçons) — Demi-finales : Antonioli C. (Sion) - de Croon J.D. (Montana), 6-4, 4-6, 6-4 ; Furrer O. (Zermatt) - Haumont E. (Bruxelles), 4-6, 6-4, 6-2.

Finale : Furrer O. - Antonioli C., 6-4, 0-6, 6-2.

CERVINO
APÉRITIF AU VIN

se boit glacé... avec un zeste de citron

Dentiste Dr ROUILLER
Martigny et Bagnes de retour



On fume une cigarette...
mais on savoure une
Stella Filtra

La Stella Filtra est invariable dans sa qualité. Faite d'un mélange de tabacs Maryland des meilleurs crus, elle se distingue par son arôme incomparable et par sa douceur. Son bout filtre spécial, marque Filtra, ajoute au plaisir de fumer.

95 cts

Egalement en long format
C'est une cigarette Laurens



SAMEDI 12x12.000

A FRIBOURG

LOTÉRIE ROMANDE

CINÉMA CORSO

Attention, en soirées seulement UN FILM ULTRA-GAI
Interdit aux moins de 18 ans
A PARIS, 642 000
spectateurs ont vu ce vaudeville inénarrable
J'y suis... J'y reste!
avec
MARGUERITE PIERRY
ROBERT PIZANI - JEANNETTE BATTI
ROMÉO CARLÈS
Un alerte vaudeville mené à un rythme étourdissant
Dim. à 14 h. 30, et lundi
LA LOI DU COLT
avec KATE QUADRILL
Une nouvelle vedette du Far-West
...Un revolver dans chaque main, elle poursuit sa vengeance
PARLÉ FRANÇAIS

Duvets
neufs, très chauds
1 pl. Fr. 39.50
2 pl. Fr. 49.50
Envoi partout
Ameublement
Martin - Sion
P.-Neuve
Tél. (027) 2 16 84



Bortis SION
LA BELLE CONFECTION
AVENUE DE LA GARE

A LOUER à MARTIGNY-VILLE
(proximité avenue de la Gare) dans situation tranquille et ensoleillée pour le printemps 1955

appartements

munis de tout le confort, chambres spacieuses, balcons, machine à laver commune, ascenseur.

Les appartements peuvent être réservés dès maintenant sur plan.

2 chambres, bain, cuisine, dès Fr. 100.—
3 chambres, bain, cuisine, dès Fr. 120.—
4 chambres, bain, cuisine, dès Fr. 145.—
Eau chaude et chauffage en sus.

S'adresser à Mme veuve André DESFAYES
Place centrale — MARTIGNY-VILLE
Tél. 6 14 09 — l'après-midi ou sur rendez-vous

Cinémas

MERCREDI 25 et JEUDI 26 :
La célèbre opérette
MASQUE BLEU
Dès VENDREDI 27 :
LA BELLE DE CADIX
avec Luis Mariano et Caimen Sevilla
DIMANCHE 29, à 17 heures :
LA FUGITIVE

JEUDI 26 et SAMEDI 28 :
Un tout grand film français
OMBRE ET LUMIÈRE
VENDREDI 27 :
MASQUE BLEU
DIMANCHE 29 : Relâche (Saint-Félix)

ETOILE Martigny

REX Saxon

MAISON DE VINS DE SION engage
apprenti de bureau
Entrée tout de suite
Offres à Case postale 21 — SION

PLUS FORMIDABLE QUE L'AN PASSÉ !

MOTO-CROSS DE FRIBOURG

Dimanche 29 août 1954 - Championnat national - avec participation française, sur le Circuit de la Crausaz (Route Fribourg-Bulle par la Roche). Essais : Le matin. Courses : L'après-midi - Cantines - Camping - Service d'autobus

GRANDE SALLE DU CASINO DE SAXON

GRANDS *Bals* de la **St-Félix**

LES DIMANCHES 29 AOUT ET 5 SEPTEMBRE

Fanfare municipale « La Concordia »

Magasinier
capable, références, français-allemand, cherche emploi stable. — Ecrire sous chiffres : P.B. 15 607 L., à PUBLICITAS, LAUSANNE.

Dr B. Zimmermann
médecin-dentiste
SION
de retour

Belle paille
bottelée à haute densité, à vendre, rendue sur place.
R. BICHET
Tél. (021) 24 29 05

DOCTEUR
M. GILLOZ
MARTIGNY
absent

CHERCHONS
jeune homme
12-15 ans, pour garder la volaille, quelques semaines.
STATION D'ELEVAGE
Conches-Genève
Tél. (022) 36 96 75

Chien de chasse
égaré, un bruno mâle, grosse laille. Région : Iséables, Fey, Mayens de Riddes. Récompense.
M. RODUIT, LEYTRON
Tél. 4 72 33

Offres et adresses sous chiffre

Pour toutes demandes d'adresses on est prié de se référer au numéro de contrôle figurant dans l'annonce.

Inutile de demander l'adresse pour les annonces portant la mention : « offres écrites » ou s'adresser par écrit, etc...

Sommelière
est demandée pour café marchant très bien toute l'année. Entrée tout de suite ; vie de famille ; bons gages assurés. Débutante acceptée.
Faire offres sous chiffres : P. 10 231 S., PUBLICITAS, SION.

FORD

CONDUITE INTERIEURE à partir de
Fr. 4.800.-

KASPAR FRERES
Garage Valaisan
SION
Tél. 2 12 71

Distributeurs locaux :
Brig : Franz Albrecht, Garage des Alpes. Montana : Pierre Bonvin, Garage du Lac. Orsières : Gratien Lovey, Garage de l'Entremont. Visp : Edmund Albrecht, Garage. Martigny : A. Métrailler, Garage. Monthey : F. Morel, Garage du Stand.

NOUVEAU

Durillons, brûlures ! S'enfile simplement sur l'orteil

COUSSIN MOUSSE PEDIMET

Scholl

Supprime instantanément brûlures et élançements de la plante des pieds. Protège les endroits sensibles et rend la démarche souple et aisée sur d'innombrables cellules d'air. Confort maximum dans toutes les chaussures - soulagement surprenant spécialement dans celles à talons hauts ! Extra-souple, poreux, lavable, hygiénique, absolument invisible, même dans les chaussures ouvertes. La paire Fr. 3.30. En vente dans les magasins de chaussures et d'articles sanitaires, drogueries, pharmacies et Instituts Scholl

Pat. dép.

PEDIMET Scholl
Coussin mousse

Les Spectacles

Cinéma ETOILE, Martigny

Un triple programme sensationnel :
Mercredi 25 et jeudi 26 : « MASQUE BLEU ». Un film musical d'une richesse fabuleuse, d'une gaieté contagieuse !... Une histoire d'amour, légère et pétillante !... Un feu d'artifice de couleurs, de danses et de chansons ! avec l'exquise et dynamique Marika Rökk et son partenaire, sympathique en diable, Paul Hubschmid.
Dès vendredi 27 : « LA BELLE DE CADIX ». La célèbre opérette de Francis Lopez avec Luis Mariano, Carmen Sevilla et Jean Tissier.
Une musique envoûtante... un dialogue pétillant... des airs entraînants... Un splendide spectacle.
Dimanche 29 à 17 heures (dernière séance) : « LA FUGITIVE », un film français passionnant, fertile en péripéties dramatiques où l'aventure et l'amour nous entraînent de Paris au Canada.

Cinéma REX, Saxon

Jeudi 26 et samedi 28 : « OMBRE ET LUMIERE ». Simone Signoret, Maria Casarès et Jean Marchat dans un drame psychologique d'une troublante atmosphère... dans la plus belle histoire d'amour imprégnée de la musique éternelle de Tchaikovsky... dans un film passionnant... hallucinant...
Vendredi 27 : Une seule séance, « MASQUE BLEU ». Dimanche 29 : Relâche (Saint-Félix).

Au Cinéma CORSO, Martigny

Un vaudeville ultra-léger. En soirées seulement, cette semaine, le CORSO a le privilège de présenter, en première vision, en Valais, un film très gai, tiré de la pièce de théâtre qui a attiré 642.000 personnes à Paris : « JY SUIS... JY RESTE ! » avec Robert Pizani, Marguerite Pierry, Roméo Carlès.
Dès mercredi. Interdit sous 18 ans.
Dim. à 14 h. 30 : « La Loi du Colt », parlé français.

Dimanche, à 14 h. 30 au cinéma CORSO :
Un duel à mort entre deux femmes. Kate Quandrill, nouvelle héroïne du far-west, combat, galoppe, tue comme un homme. Un revolver dans chaque main, elle poursuit sa vengeance. Un nouveau film d'aventures : « LA LOI DU COLT », parlé français. Vient d'arriver.
Une deuxième séance aura lieu lundi soir.

A VENDRE pour cause de départ, un **dictaphone**
neuf, marque « Dimaphone », dernier modèle à disque magnétique effaçable. Appareil complet avec tous les accessoires et six disques dont un pliable. Prix à convenir.
S'adresser sous chiffres : P. 10 217 S., PUBLICITAS, SION

A VENDRE **mule**
de 13 ans, sage.
S'adresser à RICHARD, Commerce de bétail, ARDON
Tél. 4 12 67

A VENDRE à SIERRE un **immeuble locatif**
de 6 appartements avec jardin attenant.
Prix demandé : Fr. 130.000.—
Pour tous renseignements, s'adresser à : René ANTILLE
Agent d'affaires — SIERRE
Tél. 5 16 30

Concours

Les petits artistes de chez nous

Nous rappelons à tous nos petits amis que le **dernier délai** pour la remise des envois est fixé **au 15 septembre 1954** au plus tard.

Grands Magasins
A la PORTE NEUVE S.A.
SION

Les formules de concours peuvent être obtenues gratuitement sur demande.

Favorisez le commerce local

Deux beaux voyages en car Pullman
Chaque jour : excursion et visites de curiosités

PARIS Fontainebleau - Versailles
5 jours — 3 au 7 septembre — Fr. 205.—

COTE D'AZUR Gênes - Milan
5 jours — 10 au 14 septembre — Fr. 195.—
Inscriptions et renseignements :

ROUILLER Excursions - Voyages
Martigny
Téléphone (026) 6 18 51

Quelques magnifiques aspirateurs
Electroïdx - Six Madum - Nilfisk - Tornado
Super Electrique, etc.
VENDUS AVEC GARANTIE
G. DOGNY - SION
Tél. (027) 2 12 40
Rue des Portes-Neuves, derr. Café de Genève
Ouvert vendredi et samedi

C. F. F.

VOYAGE ORGANISÉ
5 SEPTEMBRE 1954

STRESA — ILES BORROMÉES
Prix dès SIERRE Fr. 15.—
SION Fr. 16.50
MARTIGNY Fr. 19.—
SAINT-MAURICE Fr. 20.50
Renseignements et inscriptions aux gares de Sierre, Sion, Martigny, Saint-Maurice.

L'ACTUALITÉ VALAISANNE

En vacances, deux Sédunois sont victimes d'un accident en Allemagne

M. Alexis de Courten, ainsi que son épouse, que tout le monde connaît chez nous, ont été victimes d'un grave accident d'automobile près de Tubingue (région de Stuttgart). Tous deux, grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital.

D'après les premiers renseignements ils souffriraient de grosses plaies à la tête, peut-être de fractures du crâne, de blessures et contusions sur d'autres parties du corps.

Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Accident

Hier, sur la route cantonale, entre Sion et Uvrier, une collision s'est produite entre une voiture, pilotée par M. Edouard Wolff, banquier à Sion, et une moto occupée par deux personnes.

Le conducteur de la moto se tire d'affaire sans grand mal. Son camarade, qui occupait le siège arrière, a été transporté, grièvement blessé, à l'hôpital régional. Il souffre notamment d'une fracture du crâne, de plaies et de contusions. Il s'agit de M. Paul Lehgener, âgé de 36 ans, originaire du Haut-Valais, travaillant à Chippis.

Encore un drame au Cervin

Voulant faire l'ascension du Cervin, quatre jeunes Autrichiens sont partis vendredi malgré les mauvaises conditions atmosphériques. La neige fraîchement tombée ne leur permit pas de retrouver le chemin du retour et les malheureux alpinistes s'effondrèrent complètement épuisés. Samedi, des appels furent entendus et une colonne de secours arriva sur les lieux. L'un d'eux succomba lors de son transport à la cabane.

LA FOULY

Rétablissement de la circulation

Le pont de la Séloz qui avait été emporté par les eaux dans la nuit de samedi à dimanche a été promptement remplacé car lundi la circulation était déjà rétablie.

SAINT-MAURICE

Dans la pagaille

Selon une correspondance que nous avons reçue, l'entente ne règne pas chez les maîtres-coiffeurs. Elle se compose à l'échelle des tarifs.

La concurrence déloyale vous fait la barbe pour 60 cts et opère la coupe de cheveux pour fr. 1.40. Même le dimanche matin, alors que les syndiqués, pour respecter le règlement, ferment leur atelier la veille, à 19 heures. Nous ne parlerons pas des salons pour dames parce que là, au sujet des prix, les patrons y perdent la tête!

SAINT-LEONARD

Après une arrestation

Toute la presse a annoncé l'arrestation d'un nommé R. G. coupable de vols de véhicules à moteur et de cambriolages. Pour éviter toute équivoque nous précisons que R. G. est ressortissant de St-Léonard mais non domicilié.

SAXON

Fête patronale

Les dimanches 29 août et 5 septembre, la fanfare municipale « La Concordia » s'apprête à revivre sa traditionnelle patronale de Saint-Félix. Mais cette année plus spécialement car elle pourra à nouveau l'organiser dans la nouvelle et spacieuse grande salle du Casino.

Un orchestre de choix aura le don de vous faire danser jusqu'au petit jour.

Au programme : Beau temps, bonne humeur et bon vin.

Invitation cordiale à tous. Le comité.

A la fin du mois... beau temps!

Saint-Simon se plaignait déjà, dans ses chroniques, qu'il n'y eût plus de saisons, et il s'étonnait d'avoir à subir en été de brusques retours de froid.

Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil.

Pas même la pluie!

Mais, pluie, neige ou soleil, on supporte allègrement tout cela, à condition d'avoir toujours le moral au beau fixe.

Eh bien, vous l'aurez sans doute, à la fin du mois, puisque la « Loterie Romande » va généreusement distribuer, au cours de son tirage du 28 août, douze gros lots de fr. 12.000.— chacun, et une quantité d'autres lots de coquette importance.

Comme d'habitude, les œuvres de bienfaisance et d'utilité publique bénéficieront de l'aubaine.

Pour tous les gagnants, ce sera le beau temps!

Comme ils seront heureux, on vous souhaite d'être du nombre. Avez-vous choisi vos billets?

VOUVRY

A propos de la colonie de vacances « Les Mickeys »

LETTRÉ OUVERTE

Un grand merci aux Vouvryens qui paraissent avoir saisi l'utilité d'une colonie de vacances et qui cherchent à soutenir celle qui a été créée.

Dès le premier jour j'ai essayé d'intéresser à cette œuvre le comité en cause, mais sans succès. Il n'a même pas daigné soumettre mes propositions à une assemblée générale et a refusé de son propre chef toute intervention. Il n'a même pas jugé utile de répondre à mon invitation de visiter la colonie, ce qui peut paraître surprenant pour une association qui se veut à but social.

Il est vrai que par la toute-puissance d'une certaine personne, les problèmes sociaux et moraux sont envisagés de curieuse façon dans notre localité.

Ainsi une colonie de vacances pour les enfants n'est à priori pas intéressante. La création d'une école mixte supérieure est un épouvantail pour certains défenseurs de la moralité publique.

Mais qu'une maison dite « des œuvres paroissiales » ait besoin d'être soutenue financièrement, et voilà qu'on n'hésite pas à la transformer en salle de cinéma.

Je n'ai rien contre le cinéma, mais je ne vois pas comment la santé morale de notre population est moins préservée par l'ouverture d'une école mixte et d'une colonie de vacances que par l'exploitation d'un cinéma!

Il est juste de reconnaître que dans l'idée de certains, ce qui rapporte doit avoir la priorité sur ce qui ne rapporte rien.

Je ne désespère pas cependant, avec l'appui des personnes soucieuses du bien-être de nos enfants, de voir se modifier certaines conceptions à tout le moins surprenantes.

Nancy Pot-Rafit.

Nouvelles du Val d'Illiez

De grands travaux sont actuellement en cours pour la construction d'une ligne servant au transport d'énergie électrique pour l'interconnexion des centrales de Gondo et de Génissiat. Cette ligne passe sur territoire de la commune de Troistorrens et franchit la frontière à la Pointe de Bellevue sur Morgins.

Le « Tonkin » électrifié

La traction électrique sur le tronçon Monthey-Saint-Gingolph sera mise en service le 3 octobre prochain. La direction générale des CFF vient de faire connaître au Département des travaux publics du canton du Valais le nouvel horaire avec les améliorations que cette importante rénovation lui apporte.

COLLOMBEY

Les élections communales à partir de 1920 (suite et fin)

En 1923, dans le courant de février, tard dans la nuit, quatre citoyens de la localité sont arrivés à mon domicile m'appeler pour aller constater une affaire de contrebande urgente. L'un de ces citoyens avait travaillé pour le compte d'un bûcheron, comme ouvrier, pendant deux nuits consécutives, à traîner des bois avec deux chevaux. Nous nous sommes donc rendus à l'endroit désigné par cet ouvrier et nous avons pu constater que deux écuries étaient pleines de billons. En de telles conditions, je devais nécessairement faire mon devoir, mais je ne pouvais cependant pas le faire auprès des autorités de notre commune, et je savais pourquoi. Je me suis annoncé à qui de droit et l'affaire est donc parvenue à notre Administration. Devinez le prix de l'amende prononcée? Elle s'est élevée à fr. 3.50! Quant à ces bois, ils étaient très chers à cette époque, et nous-mêmes qui avions constaté cette affaire les avions évalués à 10.000 francs. Pour comble, je fis la rencontre du bûcheron en cause. Celui-ci me dit: « Nous avons une amende de 3 fr. 50 à payer, mais on ne la paiera pas, car je suis très bien accompagné dans cette affaire! »

Par la suite, j'ai appris que les trois intéressés à cette brillante besogne s'étaient partagé la valeur de 10.000 francs, mais non sans avoir rencontré de grandes difficultés entre eux pour questions d'intérêt personnel. Sévère TURIN



DE FLAMATT A BELFAUX

Par suite de circonstances imprévues, le prochain tirage de la Loterie Romande, qui devait avoir lieu à Flamatt, s'effectuera à Belfaux (Fribourg).

CHRONIQUE PAYSANNE

Ne perdons pas de vue les objectifs de la loi

L'article 9 de la loi sur l'agriculture précise notamment dans son premier paragraphe qu'en accordant « des contributions, la Confédération doit veiller qu'au soin particulier voué à la formation professionnelle des élèves s'ajoute le développement de leur culture générale et des traditions paysannes ».

Cette formation professionnelle demeure l'un des grands objectifs de la loi adoptée par le peuple suisse au mois de mars 1952. Et ce n'est que juste! Grâce à elle le métier d'agriculteur est enfin reconnu à l'égal d'autres professions. Et pourtant il y a plus de vingt qu'existe la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Mais, comme toujours, de l'esprit de la loi à son application il y a une grande marge. Le projet d'ordonnance sur la formation professionnelle et la recherche agricole, publié il y a quelque temps par la division de l'agriculture du département de l'économie publique, comprend une soixantaine d'articles qui règlent tous les éléments de cette formation.

N'allons-nous pas un peu trop codifier et mettre en paragraphes tout ce qu'un agriculteur est cens éapprendre et connaître? L'examen de maîtrise, par exemple, doit prouver si le candidat possède les capacités nécessaires et les connaissances générales indispensables pour assurer la gestion indépendante d'une entreprise agricole. Or, il y a tout de même d'autres éléments qui entrent en jeu pour savoir diriger un domaine.

L'ordonnance ne parle guère des notions de comptabilité qu'on est maintenant en droit d'attendre de quelqu'un qui veut sagement

gérer son affaire et lui faire rendre le maximum. Elle ne semble surtout pas non plus attribuer assez d'importance au service de renseignements et d'inspection agricole. Or, ce service doit être appelé à jouer un rôle beaucoup plus considérable pour être en mesure de tenir les agriculteurs au courant des découvertes et des méthodes modernes. Bien sûr, un immense effort a déjà été fourni par les stations, les écoles et les établissements. Cet effort de diffusion doit être poursuivi avec ténacité. « Moins de verbiage et plus d'action » écrivait récemment dans la « Terre vaudoise », le secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture qui déclarait avec beaucoup de pertinence « qu'on ne modifiera pas l'agriculture par des discours, mais par des démonstrations et des exemples et que c'est en se réunissant sous la direction d'un spécialiste que les agriculteurs pourront se rendre compte de l'intérêt de tel ou tel procédé et de l'utilité du but poursuivi ».

Il faut en définitive se garder que sous l'amas des prescriptions et des règlements de toute nature disparaissent l'esprit de la loi et les objectifs qu'elle veut atteindre pour assurer un meilleur avenir à notre agriculture.

Communiqué aux arboriculteurs

Comme chacun le sait, le temps actuel est favorable au développement de la tavelure tardive qui d'ailleurs a commencé à attaquer la Louise-Bonne dans plusieurs régions de notre canton.

Nous recommandons vivement aux producteurs d'exécuter le plus rapidement possible un nouveau traitement fongicide contre ce parasite, au moyen des produits organiques du commerce.

Station cantonale pour la protection des plantes.

ARDON

NECROLOGIE

Au milieu d'une grande affluence, laquelle soulignait les mérites de la défunte, a été ensevelie dimanche Mme Marie Nicollier-Delaloye qui nous quittait à l'âge de 70 ans.

Après avoir exploité durant plusieurs années un commerce à Genève, elle s'était installée à Ardon où elle était propriétaire d'un café actuellement celui de la Coopérative.

L'honorable défunte fut toujours très attachée au parti radical, car elle était l'âme et la bienfaitrice de notre fanfare « L'Helvetia ».

Nous nous faisons un devoir de lui rendre un ultime hommage. D.



Monsieur Paul GASSER et famille

profondément émus des nombreux témoignages de sympathie et envois de fleurs qui leur ont été adressés dans leur douloureuse épreuve, et dans l'impossibilité de répondre à chacun, expriment à toutes les personnes qui les ont entourés leurs remerciements et leur sincère gratitude.



Profondément touché par les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion de son grand deuil, la famille de

Madame Vve Marie NICOLIER

à Ardon, remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à sa douloureuse épreuve.

Faites honneur au travail valaisan. Nos MEUBLES sont toujours plus estimés et appréciés depuis plus de 60 ans

Reichenbach & Cie S.A. SION

Petits conseils

● Avez-vous reçu un cyclamen?

Vous le conserverez très longtemps si vous le mettez dans une chambre fraîche et vous avez soin de l'arroser par la soucoupe et non par le dessus.

A TRAVERS le monde

LAUSANNE

On dément, dans l'entourage de Charlie Chaplin, l'écho paru dans un journal français selon lequel l'artiste se séparerait de son épouse Oona.

ALLEMAGNE

La direction régionale de Munster des Chemins de fer fédéraux allemands vient d'adopter un wagon-chapelle aux trains spéciaux conduisant les pèlerins à Rome ou à Lourdes. La messe peut être ainsi célébrée à leur intention pendant le voyage. Elle est retransmise dans tous les wagons grâce à des haut-parleurs.

Vers la révolution... au Brésil

M. Vargas président du gouvernement s'est suicidé

Sommé de démissionner par l'opposition, il s'est suicidé en se tirant une balle au cœur, dans son appartement.

Né en 1883, il assumait ses fonctions depuis 1951. La consternation règne dans le pays et de violentes manifestations ont lieu dans la capitale. La radio a annoncé que tous les ministres ont donné leur démission.

Composition spéciale de graisses végétales pures



unique pour toutes les préparations culinaires!